



Centres de Santé Scolaire de Greater Portland Health

Questions Fréquemment Posées

Q : Quelles sont les écoles bénéficiant d'un centre de santé ?

R : À Portland : King Middle School, Deering High School, Portland High School, Casco Bay High School et PATHS.

À Westbrook : Westbrook High School et Westbrook Middle Schools

À South Portland : South Portland High School

Q : Comment puis-je y inscrire mon enfant ?

R : Remplissez et signez le formulaire d'inscription. Le formulaire dûment rempli peut être remis au centre de santé de l'école, à l'infirmier/l'infirmière du Centre de Santé Scolaire (SBHC, School-Based Health Center) ou à l'enseignant principal.

Q : Mon enfant peut-il consulter un prestataire de soins dans un Centre de Santé Scolaire ou un centre de soins primaires de Greater Portland Health (GPH) si le formulaire d'inscription dûment signé par un parent n'a pas été remis ?

R : Les mineurs (moins de 18 ans*) doivent avoir un formulaire d'inscription dûment signé avant de pouvoir consulter un prestataire. Le formulaire d'inscription tient lieu d'autorisation pour fournir des services médicaux et de santé comportementale à un mineur.

Un consentement oral d'un parent ou tuteur permettra au prestataire de consulter l'enfant qu'**une seule fois**. Un formulaire d'inscription dûment rempli et signé doit être renvoyé avant que d'autres services puissent être fournis.

*Un mineur peut consentir à tous les services médicaux, de santé mentale, dentaires ou autres conseils de santé si celui-ci :

- vit seul et sans soutien parental ;
- est marié ;
- est un membre des forces armées ;
- est émancipé.

Si l'élève a plus de 18 ans, il peut remplir et signer le formulaire d'inscription pour bénéficier des services à tout centre ou site GPH.

Q : Qu'est-ce qu'une consultation confidentielle ?

Les élèves inscrits au Centre de Santé Scolaire bénéficient de services confidentiels (à moins qu'ils ne choisissent d'inclure leurs parents dans leurs soins et donnent leur permission pour le faire). Les services suivants sont considérés comme des consultations confidentielles :

- Consommation et abus d'alcool et de drogues
- Dépistage et traitement du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Services de soins prénataux
- Soins de santé mentale en externe
- Gestion des méthodes contraceptives (y compris sans toutefois s'y limiter : préservatifs, contraceptifs oraux, timbres contraceptifs, contraceptifs oraux d'urgence ; pour les lycéens : des injections contraceptives, des implants contraceptifs et des stérilets sont également disponibles)

Q : Dois-je inscrire mon enfant s'il est déjà un patient établi de GPH ?

R : Oui

Q : Les enfants non assurés peuvent-ils consulter le Centre de Santé Scolaire ?

R : Oui

Q : Recevrai-je une facture si ma famille n'est pas assurée ?

R : Si vous n'êtes pas couvert par un régime d'assurance, un conseiller financier de GPH vous contactera pour prendre rendez-vous et examiner avec vous les tarifs dégressifs proposés avant de vous envoyer une facture.

Q : Pourquoi demandez-vous des renseignements sur les revenus du ménage sur le formulaire d'inscription ? Puis-je refuser de répondre à cette question ?

R : GPH est tenu de déclarer les niveaux de revenu de ses patients pour avoir droit à un financement. Les données individuelles des patients ne sont pas partagées et le revenu de la famille n'influence en rien les soins que reçoivent les enfants. Vous pouvez refuser de fournir des renseignements sur vos revenus.

Q : Quelle est la différence entre le rôle joué par un infirmier/une infirmière scolaire et celui du Centre de Santé Scolaire ?

R : L'infirmier/l'infirmière scolaire évalue les problèmes médicaux pour déterminer si l'enfant a besoin de consulter un médecin traitant. Les infirmiers/infirmières scolaires sont en mesure d'effectuer les tâches suivantes : évaluation des obstacles à l'apprentissage, examen du statut d'immunisation, triage ou traitement en cas d'accidents ou de maladies, administration de médicaments et soutien de la réussite scolaire au moyen de plans d'enseignement personnalisés (IEP, Individualized Educational Plans) et de plans de soins de santé personnalisés (IHP, Individualized Healthcare Plans).

Les Centres de Santé Scolaire offrent un point d'entrée et une source de soins primaires pour les enfants et emploient des prestataires de soins médicaux et de santé comportementales (c-à-d, médecins, infirmiers/infirmières praticiens/praticiennes et auxiliaires médicaux). Les élèves inscrits peuvent sélectionner GPH comme centre de santé principal, ce qui leur donne accès à des soins coordonnés et accessibles toute l'année. Si un médecin traitant a été établi ailleurs, les prestataires du Centre de Santé Scolaire coordonneront les soins avec le médecin traitant de l'enfant.

Q : Quels sont les services fournis dans les Centre de Santé Scolaire ?

R : Les services offerts comprennent des certificats médicaux pour les activités sportives, un diagnostic et un traitement de maladies bénignes, une prise en charge de conditions chroniques, les vaccinations, des consultations en matière de santé mentale, des services de phlébotomie (prélèvements sanguins) et une gestion des méthodes contraceptives.

Q : Les enfants doivent-ils d'abord consulter l'infirmier/l'infirmière scolaire ou se rendre directement au Centre de Santé Scolaire ?

R : Les enfants inscrits dans des services de santé scolaires peuvent choisir où ils souhaitent se rendre en premier lieu. Un enfant inscrit peut se rendre à tout moment au Centre de Santé Scolaire sans rendez-vous, pendant les heures d'ouverture. L'infirmier/l'infirmière scolaire ou l'élève peuvent aussi prendre rendez-vous à l'avance.

Q : Mon enfant peut-il consulter le Centre de Santé Scolaire s'il ne fréquente pas l'école où se trouve le centre ?

R : Oui, si votre enfant est inscrit aux services de santé scolaire de GPH, il peut se rendre dans tout Centre de Santé Scolaire ou tout centre de santé primaire de GPH fournissant des soins aux enfants.

Q : Dois-je inscrire de nouveau mon enfant aux services de santé scolaire de GPH chaque année ? Si mon enfant quitte les écoles de Westbrook, South Portland ou Portland, est-il toujours considéré comme un patient de GPH ?

R : Tant que votre enfant est inscrit dans un établissement des systèmes scolaires de Westbrook, South Portland ou Portland, vous n'avez PAS besoin de déposer de nouvelle documentation chaque année. Vous n'avez pas besoin non plus de fournir de documents supplémentaires pour que votre enfant soit consulté à l'un des Centres de Santé Scolaire ou l'un des centres de soins primaires de GPH fournissant des soins aux enfants.

Si votre enfant n'est plus inscrit dans l'un de ces trois systèmes scolaires, vous devrez contacter GPH en appelant le 874-2141 et demander à ce que votre enfant soit toujours suivi dans l'un de nos centres de soins primaires fournissant des soins aux enfants. Des documents supplémentaires peuvent être nécessaires.

Q : Qu'advient-il si mon enfant a besoin de soins médicaux en-dehors des heures de classe ?

R : Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de tout centre de soins primaires de GPH fournissant des soins aux enfants, en appelant le 874-2141. Si votre enfant est suivi par un médecin traitant en-dehors de GPH, il est également possible de contacter ce dernier.

Q : Mon enfant sera-t-il en mesure de consulter des prestataires du Centre de Santé Scolaire pendant les périodes d'enseignement à distance ou dans le cadre d'horaires scolaires modifiés ?

R : Oui. Les prestataires pour tous les services médicaux et de santé comportementale sont en mesure de tenir des téléconsultations (par Zoom ou téléphone) avec les patients. Pour s'assurer que les coordonnées pour les téléconsultations soient exactes, veuillez fournir une adresse électronique à jour pour votre enfant sur le formulaire d'inscription.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Jason Goff, administrateur du programme, au (207) 874-2141 poste 8402 ou par courriel à l'adresse suivante jgoff@greaterportlandhealth.org